7

REFECTURA NO COLUMN NO COL

Is set

République Française

900931

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Affaire suivie par :

ARRETE

Montpellier, le 26 juil. 1990

portant inscription de l'hôtel Bachy-du-Cayla à MONTPELLIER (HERAULT) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le-Préfet de la région Languedoc-Roussillon Préfet de l'Hérault Officier de la Légion d'Honneur

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961;
- VU le décret n° 82.390 du 10 m**a**i 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;
- VU le décret N' 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;
- VU l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la façade et toiture sur rue, de la façade et toiture sur cour et du porche d'entrée avec son escalier à vis évidée, en date du 26 octobre 1944;
- La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la Région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 25 avril 1990 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
- donsidérant que l'hôtel Bachy-du-Cayla, l, rue Embouque-d'Or à MONTPELLIER (HERAULT) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture;

ARRETÉ

- Atticle ler : Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les façades et les toitures, en totalité, sur cours, jardin et rue (y compris le à vis évidée escalier d'entrée avec son porche déjà inscrits), le grand escalier et la salle-à-manger avec son décor de gypseries, en totalité, de l'hôtel Embouque-d'Or à MONTPELLIER Bachy-du-Cayla, 1, rue , (Hérault), situé sur la parcelle n°2 d'une contenance de 21a 76ca figurant au cadastre section HN et appartenant à la commune depuis une date antérieure au ler janvier 1956 ;
- Adticle 2 : Le présent arrêté complète et remplace l'arrèté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 26 octobre 1944 ;
- Adticle 3 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;
- Anticle 4: Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A MONTPELLIER, le 26 JUIL 1990 Le Secrétaire Général pour Jea Affaires Régionales

Michel GUILLOT

Département :
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

Section : HN
Feuille : 000 HN 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/650

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier sulvant : MONTPELLIER

Centre administratif CHAPTAL 34953 34953 MONTPELLIER Cedex 02 t6l. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Date d'édition : 17/06/2014 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des

L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire supplémentaire.

ÉTAT FRANÇAIS.

de

LE MINISTRE SECRETARE DE L'EDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER.

Les parties suivantes de l'Hôtel de Baichy du Cayla sis 1, rue Embouque d'Or à MONTPELLIER

(Hérault): 1°) la façade et la toiture sur rue 2°) les 4 façades et toitures sur cour 3°) le porche d'entrée avec l'escalier à vis évidée et appartenant à Monsieur DURAND DE FORMAGNE demourant

à CASTRIES

sont

inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d . MONT PELLIER et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

Paris, le

LE DIRECTEUR DES SERVICES D'ARCHITECTURS Jun

T. S. V. P.

Signi: R. PERCHET

140-646-J. 4833-42. [10713]